Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le 09/07/2025
ID : 013-211300330-20250709-2025_62-CC

Rendu exécutoire par affichage et transmission en Sous-Préfecture

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

DECISION DU MAIRE

Objet : Travaux de VRD et de déploiement d'un réseau câblé

N°2025/62

Le Maire de la Commune d'Ensuès la Redonne,

Vu les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'article L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique

Considérant qu'il convient de passer un marché à procédure adaptée pour assurer les travaux de VRD et de déploiement d'un réseau câblé

DECIDE

Article 1 : de signer l'acte d'engagement avec la société **SNEF** – 5, avenue Paul Héroult – 13015 MARSEILLE pour le lot n° 1 (réalisation d'un réseau VRD).

Article 2 : d'accepter le montant total de 27 859.73 euros HT correspondant à la solution de base et à toutes les PSE du lot n° 1.

Article 3 : les crédits correspondants sont inscrits au budget communal, section investissement, opération 669

Article 4 : Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Monsieur Le Trésorier Payeur.

Fait à Ensuès la Redonne,
Le 8 juillet 2025

Le Maire,
Michel ILLAC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans le délai de deux mois à compter de sa publication.